



CT-1996/002 – Doc # 162b

DANS L’AFFAIRE d’une demande présentée par le directeur des enquêtes et recherches en vue d’obtenir des ordonnances sur le fondement de l’article 92 de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, c. C-34;

ET DANS L’AFFAIRE du fusionnement par lequel CP Containers (Bermuda) Limited a acquis des éléments d’actif détenus par The Cast Group Limited et de l’acquisition par 3041123 Canada Inc. de la totalité des actions de Cast North America Inc. par voie d’ententes intervenues entre la Banque Royale du Canada, The Cast Group Limited, 3041123 Canada Inc., CP Containers (Bermuda) Limited et Canadien Pacifique Limitée.

ENTRE :

Le directeur des enquêtes et recherches

Demandeur

- et -

Canadien Pacifique Limitée  
Canada Maritime Limitée  
CP Containers (Bermuda) Limited  
3041123 Canada Inc.  
Cast North America Inc.  
Banque Royale du Canada

Défenderesses

- et -

Société du port de Montréal

Intervenante



**ORDONNANCE RENDUE PAR MME LE JUGE SIMPSON LE 29 JUILLET 1997,  
AJOURNANT PAR CONSENTEMENT AU 15 SEPTEMBRE 1997 L’AUDITION DES  
REQUÊTES PRÉSENTÉES PAR LE DIRECTEUR DES ENQUÊTES ET RECHERCHES ET  
PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA CONCERNANT L’OBTENTION D’AUTRES  
AFFIDAVITS DE DOCUMENTS PLUS DÉTAILLÉS**

---

**Date de la conférence préparatoire :**

le 29 juillet 1997

**Membre :**

Madame le juge Sandra Simpson (présidant la conférence)

**Avocats pour le demandeur :**

**Le directeur des enquêtes et recherches**

Adam F. Fanaki  
Benjamin T. Glustein

**Avocats pour les défenderesses :**

**Canadien Pacifique Limitée  
Canada Maritime Limitée  
CP Containers (Bermuda) Limited  
3041123 Canada Inc.  
Cast North America Inc.**

Neil R. Finkelstein  
Brenda Hollingsworth  
Rocco Di Pucchio  
Russell Cohen

**Banque Royale du Canada**

Peter L. Roy  
Annie M. Finn

**Avocat pour l'intervenante :**

**Société du port de Montréal**

Pierre Grenier

**TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE**  
**ORDONNANCE RENDUE PAR M<sup>ME</sup> LE JUGE SIMPSON LE 29 JUILLET 1997,**  
**AJOURNANT PAR CONSENTEMENT AU 15 SEPTEMBRE 1997 L'AUDITION DES**  
**REQUÊTES PRÉSENTÉES PAR LE DIRECTEUR DES ENQUÊTES ET**  
**RECHERCHES ET PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA CONCERNANT**  
**L'OBTENTION D'AUTRES AFFIDAVITS DE DOCUMENTS PLUS DÉTAILLÉS**

---

*Le directeur des enquêtes et recherches*

*c.*

*Canadien Pacifique Limitée et les autres*

AYANT été informé, lors de la présentation des observations orales de l'avocat du directeur des enquêtes et recherches et de celui de la Banque Royale du Canada, que les questions soulevées dans leurs requêtes respectives visant l'obtention d'autres affidavits de documents plus détaillés sont presque résolues;

LE TRIBUNAL ORDONNE, par consentement, que l'audition de ces requêtes soit ajournée jusqu'à la conférence préparatoire qui doit se tenir à compter du 15 septembre 1997, à Ottawa (Ontario).

FAIT à Toronto ce 29<sup>e</sup> jour de juillet 1997.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le juge président.

(s) Sandra J. Simpson  
Sandra J. Simpson